

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DELEGATION SNADEOS CFTC/  
DIRECTION DELEGUEE AUX OPERATIONS CNAMTS DU 29 MARS 2018

Le SNADEOS CFTC, autour de son Président Jean-Pierre CABOT, avait constitué une délégation composée des 3 Vice-Présidents en charge des publics Agents de Direction, Ingénieurs Conseils et Praticiens Conseils pour rencontrer le nouveau Directeur Délégué au Opérations de la CNAMTS, M. Pierre PEIX.

D'emblée, il a été convenu de renouveler cette rencontre d'échanges thématiques au moins chaque année et éventuellement 2 fois par an lorsque l'actualité institutionnelle le justifiera.

En fonction des questions proposées par le SNADEOS CFTC, les échanges ont porté entre les représentants suivants des deux institutions :

Ingénieurs conseils et personnels ATMP	Francis LEMIRE, Vice-Président IC a échangé avec Mme Marine JEANTET, Directrice des Risques Professionnels CNAMTS
ADD	Thierry GALISOT, Vice-Président ADD, a reçu des réponses de M. Pierre PEIX et de Mme Maud BAUSIER HOIN, Directrice de la Mission Gestion des Cadres Dirigeants CNAMTS
PC	Le Docteur Marie MASSEMIN, Vice-Présidente PC, a pu débattre avec M. Pierre PEIX et Mme Nadine BERNADO, Responsable Département Gestion des Ressources Humaines médicales à la DDO

## **1. INGENIEURS CONSEILS**

Francis LEMIRE, Ingénieur Conseil régional adjoint à la CRAMIF, remercie Marine JEANTET, Directrice des Risques Professionnels, d'être présente et propose d'aborder les trois points communiqués préalablement à la DDO.

**1.1. Les services Prévention des CARSAT/CRAMIF/CGSS ne peuvent pas encore une fois subir une baisse de leurs moyens dans la nouvelle COG ATMP 2018-2022, notamment en ressources humaines hautement qualifiées (Ingénieurs Conseils et Contrôleurs de Sécurité) : Ce non-sens aurait des conséquences très négatives sur le développement de la prévention et celui de réparation AT-MP, comme le rappelait déjà la note de l'intersyndicale récemment publiée.**

Marine JEANTET communique que les négociations budgétaires avec les représentants de l'Etat ont été rudes mais que la COG ATMP n'est pas encore signée. Aucune certitude pour l'instant quant à l'importance des efforts budgétaires que devra subir la Branche si ce n'est que nous n'échapperons pas à une contribution à l'effort budgétaire général en termes d'effectifs.

Par ailleurs, Mme JEANTET recense des démarches à accroître pour faire face aux défis imposés :

- Un plus grand travail en réseau et donc des organisations allant dans le sens d'un développement des concours partagés
- Le développement des pôles de compétence pour valoriser les expertises

## **1.2. Consolider les partenariats avec les Services interentreprises de Santé au Travail (CPOM) pour agir tout particulièrement vers les TPE/PME**

Marine JEANTET précise que ce point est en lien avec la mission LECOCQ sur les réflexions d'organisation du système de la Santé au travail mais que les partenariats avec les Services interentreprises de Santé au travail (CPOM) ont, de son point de vue, vocation à se poursuivre.

Elle a d'ailleurs été auditionnée par la mission qui va poursuivre ses travaux jusqu'à fin mai ou mi-juin 2018 (au lieu de fin avril) et prévient que rien ne permet actuellement de préjuger des conclusions ou des propositions qui seront remises au Premier Ministre : Aucune piste ne peut être écartée sur l'avenir des SiST ni sur une évolution des missions des services Prévention des Caisses Régionales de l'Assurance Maladie.

A travers son audition, elle a affirmé que le réseau ATMP/Risques Professionnels était le seul actuellement, vis-à-vis de la Santé au travail, à être structuré et organisé par des textes légaux et qui fait l'objet de programmes d'actions officiels qui sont régulièrement évalués.

Par ailleurs, elle fait remarquer que la volonté de PRESANCE, anciennement le CISME, est d'apporter des solutions organisationnelles et d'objectifs envers les SiST et d'être reconnu à part entière comme une fédération.

## **1.3. Ne pas abandonner à l'OPPBTP l'Ingénierie et la Prévention dans le secteur de la construction (quid de l'INRS)**

Là aussi, déclare Marine JEANTET, la mission LECOCQ se saisira du sujet OPPBTP et fera probablement des propositions tendant vers une optimisation des moyens en termes de prévention. Encore une fois, aucune piste ne peut être écartée, même celles qui impacteraient l'organisation de la branche ATMP.

Quant au niveau de la DRP/CNAMTS, l'abandon de l'ingénierie de prévention dans le BTP n'est absolument pas envisagé. Pour preuve, le programme national de prévention « chutes dans le BTP » va se poursuivre dans le CPG, tout comme les partenariats avec l'OPPBTP.

Pour ce qui est de l'INRS et de son moindre investissement dans le secteur de la construction, elle rappelle que l'Institut dispose d'une certaine autonomie dans l'organisation de ses activités et de ses priorités. Et, plus précisément par rapport à la question, le fait se rapporte à une période antérieure à son arrivée à la DRP.

## **2. LES QUESTIONS ADD**

### **2.1. La situation de recrutement des AC**

Thierry GALISOT a fait part de son inquiétude renouvelée sur le délai de nomination des AC et le nombre de candidatures quelquefois nécessaire alors que des candidats diplômés de l'option comptable restent sans poste d'ADD. En second lieu, il apparaît nécessaire au SNADEOS que les Directeurs puissent recevoir l'information sur les candidatures exprimées dès les premiers appels et les rencontrer en lien d'information avec les caisses nationales.

Mme BAUSIER HOUIN précise que les candidats AC jugés en adéquation totale par le Comité des carrières peuvent être rencontrés par la CNAMTS et les Directeurs qui le souhaitent.

Le SNADEOS prend note de ces éléments précis et les fera connaître pour lever toute incertitude vis-à-vis des Directeurs et équipes de direction.

*Commentaire SNADEOS : Nous pouvons regretter que certains candidats diplômés des options comptables ENSSS et classés en adéquation même partielle ne puissent être davantage présentés aux Caisses et étudiés pour éviter des nombres d'appels de candidatures allant jusqu'à 7 ou 8.*

### **Le rapport de M LIBAULT sur les missions des AC connaîtra-t'il plusieurs applications dans l'Assurance Maladie ?**

T. GALISOT indique que la seule première mesure annoncée dans les éléments connus de la COG est la reprise de la gestion des créances contentieuses par les AC à compter de juillet 2018. Il s'interroge sur d'autres mesures relatives aux fonctions logistique/contrôle de gestion par exemple ?

M. PEIX et Mme BAUSIER HOIN répondent que la mesure évoquée est la seule qui soit décidée et planifiée à ce jour. Elle sera publiée et définie dans une lettre réseau CNAMTS en Avril 2018  
M PEIX ajoute que d'autres services et activités de gestion pourront sur la base d'un VOLONTARIAT PARTAGE entre Directeur et Agent Comptable, être confiés en délégation de gestion par des Directeurs aux Agents comptables qui le souhaiteront.

### **2.1. La reprise des activités des Mutuelles et du Régime étudiant prévue en août 2018 ne donne pas toujours lieu à affectation budgétaire d'agents à toutes les CPAM dans les derniers documents de gestion reçus en février. Comment compte procéder la CNAMTS ? Sera-ce par compensation d'effectifs pouvant être recrutés dans le cadre des dialogues de gestion CNAMTS ?**

M. PEIX confirme que ce sera bien la solution utilisée pour les organismes ne faisant pas l'objet de VŒUX d'affectation de la part des agents et cadres actuels exerçant dans les mutuelles étudiants, organismes conventionnés et également RSI.

Il ajoute que le public étudiants ne génère pas d'activité gestion des revenus de remplacement de CMUC et que des caisses gèrent déjà la relation téléphonique envers ces types de publics avec des plate formes dédiées (Nîmes, Créteil, Lille), procurant une expérience intéressante.

Répondant à l'observation du SNADEOS sur l'adaptation de l'offre et des moyens prévention nécessités par ces publics étudiants, M PEIX annonce que la Mission PIAM confiée à Mme Aurélie COMBAS RICHARD comprendra également un chantier prévention, nouvelle activité effectivement déjà fortement développée pour ces publics jeunes.

### **2.2. Quelles sont les dernières informations sur l'intégration des ADD et cadres dirigeants du RSI ?**

A cette occasion, le SNADEOS CFTC rappelle son intérêt de voir les ADD RSI disposer d'un véritable droit à reclassement en raison de la mesure de suppression économique de l'activité de ces organismes qu'ils n'ont pas voulu et qui a été décidée par les Pouvoirs Publics. Une affectation à salaire maintenu et fonction respectée mais préservant des opportunités de nomination des candidats du régime général est nécessaire. La question de l'adaptation des salaires des Directeurs du Régime Général accueillant des AC Régime RSI est posée.

Mme BAUSIER HOUIN répond qu'une dizaine de Directeurs régionaux RSI demande un reclassement et certains d'entre eux souhaitent devenir Directeurs Délégués. Les entretiens des organismes nationaux avec les Agents comptables Régionaux du RSI vont prochainement débiter.

*Commentaire SNADEOS : Notre syndicat soutient l'intégration dans des conditions identiques à leur situation professionnelle et salariale des ADD et cadres dirigeants du RSI ; Nous reposerons la question de l'augmentation des rémunérations des Directeurs du RG accueillant des ADD mieux rémunérés qu'eux en cumul brut annuel.*

### **3. LES QUESTIONS RELATIVES AUX PRATICIENS CONSEILS**

**3.1. Le SNADEOS CFTC s'inquiète des problèmes d'effectifs dans les Echelons locaux du Service Médical et les DRSM. Il prône une démarche d'entraide plus ambitieuse favorisant l'intervention volontaire dans plusieurs échelons médicaux temporairement avec une indemnisation conventionnelle dès 2 mois, appliquée et non remise en cause dans les DRSM.**

La réponse DDO est que la CNAMTS est, en tant qu'organisme employeur, assez souple pour le versement de l'indemnité conventionnelle prévue dans l'avenant de 2012 et rappellera les règles à la prochaine réunion des DRSM à la CNAMTS.

**3.2. Le SNADEOS CFTC considère nécessaire le développement du Télétravail des Praticiens Conseils et insiste sur une évolution souhaitable après le dernier Protocole.**

Mme BERNARDON confirme que le Directeur Général de la CNAMTS souhaite relancer les travaux sur le télétravail dans les services médicaux, sachant la sensibilité des données médicales et de santé pour la CNIL, élément dont il faudra tenir compte. La CNAMTS accepte déjà pour certains praticiens conseils mis à disposition le télétravail. Toutefois, la CNAMTS reconnaît que certaines activités réalisées par des PC ne sont pas liées à Hippocrate et au secret des données de santé.

**3.3. L'hétérogénéité constatée dans les démarches de contrôle territorial pose des problèmes d'effectifs et de niveau d'atteinte de cibles dans les régions. Peut on développer l'entraide au niveau régional ? Ce constat est fait non seulement pour ce qui est des contrôles T2A, mais également au niveau des contrôles individuels des pratiques des professionnels de santé. Des régions comme l'Île de France et PACA ne disposent pas suffisamment de ressources en praticiens conseil eu égard aux ciblage nationaux et loco régionaux . Ainsi, les déclenchements de ces analyses d'activité ne sont pas proportionnels aux déviations constatées sur l'ensemble du territoire. La solution serait peut-être d'envisager une « équipe volante » de praticiens conseils spécialisés en CCX pouvant intervenir en tant que de besoin dans les cas où l'analyse est indispensable et urgente.**

La DDO a constaté effectivement qu'une réflexion est à conduire avec la DCCRF pour répartir les ressources de contrôle en fonction de niveaux et de fonctions différents.